

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en fait, sur cette question nous avons accepté les revendications des fabricants de médicaments génériques, telles qu'elles figuraient dans leur présentation; cela veut dire que les licences obligatoires pour fabriquer des produits chimiques fins pourraient être accordées avant dix ans, cinq ou six ans par exemple, afin de laisser un créneau de possibilités à une activité industrielle importante. Nous avons prévu une exclusivité de sept ans de sorte que les sociétés qui fabriquent des produits génériques aient une période de trois ans supplémentaire et puissent entrer en concurrence avant dix ans. Nous avons accepté cela à la demande de l'industrie des produits génériques.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉTABLIR UNE DISPOSITION PRÉVUE DANS LE PROJET DE LOI PRÉCÉDENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le projet de loi de juin donnait une plus longue protection au secteur des produits génériques. L'actuel projet de loi permettra aux multinationales d'acheter leurs ingrédients à l'extérieur du Canada, à Porto-Rico par exemple, ce qui ne profitera pas au secteur canadien des produits chimiques fins. Le ministre devrait lire le projet de loi de juin dernier et remettre cette disposition satisfaisante. Le fera-t-il?

[Français]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable députée sait bien qu'il n'est pas approprié d'utiliser une phrase de ce genre. Peut-être qu'elle pourrait poursuivre sa question.

[Traduction]

Mme Killens: Le ministre rétablira-t-il la disposition qui se trouvait dans le projet de loi de juin?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): La députée me demande de ne pas autoriser la concurrence des produits génériques après sept ans, mais de rétablir la disposition de juin qui prévoyait dix ans. La députée veut-elle que la concurrence des produits génériques commence après sept ans ou après dix ans? Il faudrait qu'elle se décide.

LA POSITION DES PROVINCES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A la Conférence des premiers ministres, le premier ministre a souligné aux provinces la nécessité de maintenir leurs déficits le plus bas possible, mais le gouvernement leur impose des dépenses supplémentaires de plusieurs millions de dollars, afin de donner davantage aux sociétés multinationales pharmaceutiques. Le ministre pense-t-il que les Canadiens sont assez bêtes pour ne pas voir ce qui se cache derrière ces paroles trompeuses et cette hypocrisie?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, toutes les provinces profiteront d'un accroissement des recherches médicales dans les universités et les hôpitaux d'enseignement. Les provinces y

Questions orales

trouveront leur compte, puisque leurs habitants bénéficieront de meilleurs soins de santé, des travaux de recherche seront effectués sur place et des emplois seront créés pour les jeunes qui étudient à l'heure actuelle dans cet important domaine. Ils pourront obtenir un emploi au Canada, et nous pensons que c'est fort important. Nous avons fait en sorte que les prix demeurent raisonnables, et si le député voulait être juste, je suis persuadé qu'il le reconnaîtrait.

M. le Président: Avant que le député de Cowichan—Malahat—Les Îles ne pose sa seconde question, je voudrais lui demander d'être davantage circonspect dans le choix de ses termes. Il s'en faut de peu que ses propos soient non parlementaires.

M. Manly: Monsieur le Président, j'essaierai de bien peser mes mots, mais il s'agit d'une question extrêmement importante.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, les Canadiens sont vivement inquiets et ils veulent savoir comment le gouvernement peut oser parler d'emplois dans le domaine de la recherche, alors qu'il a déjà sabré dans pratiquement tous les programmes de recherche qu'il finance directement. Comment le gouvernement peut-il, d'une part, sabrer dans ces programmes, et d'autre part, parler de recherche?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le rétablissement des droits de brevet permettra de créer au moins 3 000 emplois dans le domaine de la recherche, au Canada. Comment les députés néo-démocrates peuvent-ils s'y opposer? Le député affirme-t-il que pour des raisons idéologiques, seules les recherches effectuées dans des laboratoires gouvernementaux, et financées directement par le contribuable, méritent d'être poursuivies?

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HORNER

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quelles mesures le ministre prend-il pour appliquer les recommandations concernant la méthode de paiement formulées dans le rapport Horner au printemps dernier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je répondrai à cette question. Je sais qu'on s'en est occupé au ministère. On étudie les recommandations du rapport Horner et je suppose qu'en temps utile, le ministre fera la déclaration appropriée.